

Domaine	Principes d'actions prioritaires	Principes d'actions avancées
Responsabilité dans le domaine social	1. Favoriser le bien être et la qualité de vie au travail	16. Éviter le recours abusif à des contrats entraînant la précarité
	2. Développer les compétences de tous les salariés	17. S'assurer du respect des droits fondamentaux (tout au long de la chaîne de sous-traitance)
	3. Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	
	4. Maîtriser les consommations d'énergie, d'eau et de matières premières	18. Prendre en compte les impacts environnementaux dans la conception des produits et services
	5. Réduire les émissions dans l'air, les sols et l'eau	19. Améliorer la performance environnementale des bâtiments
Responsabilité dans le domaine environnemental	6. Favoriser la réduction et la valorisation des déchets	20. Agir avec loyauté sur les marchés
	7. Garantir la pérennité de l'entreprise et sa performance économique	21. Refuser et prévenir la corruption sous toutes ses formes
	8. Respecter les intérêts des clients et des consommateurs	22. Accueillir des jeunes pour leur faire découvrir les métiers de l'entreprise
Responsabilité dans le domaine économique	9. Établir des relations durables avec les sous-traitants et les fournisseurs et respecter leurs intérêts	23. Contribuer à des initiatives d'intérêt général dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la santé et du sport
	10. Contribuer au développement économique et social des territoires des Pays de la Loire	
	11. Privilégier les achats auprès de fournisseurs locaux	
Responsabilité dans le domaine territorial	12. Agir sur les freins à l'emploi et favoriser l'insertion	
	13. S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et d'innovation pour la RSE	24. Témoigner de sa démarche RSE pour sensibiliser les parties prenantes et encourager d'autres entreprises du territoire à s'en inspirer
	14. Rendre des comptes de manière transparente sur les objectifs, pratiques et résultats en matière de RSE	25. Favoriser les achats responsables et intégrer le respect de ce référentiel dans la sélection des fournisseurs
Responsabilité dans le domaine de la gouvernance	15. Développer un dialogue social avec les salariés et leurs représentants sur la mise en œuvre de ce référentiel	